



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Limite d'âge pour être réserviste

Question écrite n° 16678

Texte de la question

M. Vincent Seitlinger attire l'attention de M. le ministre des armées sur les limites d'âge liées à l'entrée dans la réserve. Tout jeune Français volontaire, fille ou garçon, âgé de 18 ans au moins peut aujourd'hui devenir réserviste. La limite supérieure d'âge est quant à elle fixée à 40 ans pour la réserve dans la gendarmerie nationale. Or de nombreux Français au-dessus de 40 ans souhaitent donner leur temps pour la nation sans tenir compte de leurs capacités physiques. En conséquence, il lui demande de bien vouloir préciser quand il entend supprimer cette limite supérieure d'âge.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Seitlinger](#)

Circonscription : Moselle (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16678

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : [Armées](#)

Ministère attributaire : [Armées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 avril 2024](#), page 2507

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)